



Un métier, une carrière, un avenir...



Le maintien de l'ordre

Toutes les sociétés, des plus primitives aux plus sophistiquées, édictent un certain nombre de règles nécessaires à la vie sociale parmi lesquelles le respect à l'ordre public afin de garantir la paix et la sécurité des citoyens, ainsi que la protection des biens.

Dans notre société, le maintien de cet ordre public nécessite l'emploi d'effectifs de police ou de gendarmerie regroupés en unités constituées à l'occasion de manifestations organisées ou spontanées, hostiles ou bienveillantes, à caractère revendicatif ou festif, se déroulant sur la voie publique ou dans les lieux publics.

S'il est légitime pour les citoyens d'un pays démocratique de pouvoir se regrouper, agir collectivement pour échanger des idées, défendre des intérêts, exprimer un mécontentement, une inquiétude ou une joie..., il est également nécessaire pour l'Etat de garantir l'ensemble des libertés, celles des manifestants comme celles des autres individus. Il s'agit donc de la recherche permanente d'un équilibre entre l'ordre public et la protection des libertés prévues dans notre Constitution.